



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 22790

Texte de la question

M. Jean-Pierre Nicolas attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les résultats de l'appel à projets lancé le 6 juin 2003 sur les usages de l'Internet. Cette initiative originale, qui s'inscrit dans la politique de développement des nouvelles technologies, s'articule autour de trois thèmes prioritaires pour l'année 2003 : la santé, l'accès à la connaissance et le développement des services citoyens de l'Internet. Les projets sélectionnés devraient permettre d'utiliser au mieux ce nouvel outil de communication que constitue le réseau Internet, en offrant des contenus de qualité, des services qui facilitent la vie des usagers. Internet représente un lien avec la société ou le monde du savoir, pour les personnes handicapées, pour les jeunes, pour les ruraux installés dans des zones isolées. Il aimerait donc connaître les résultats de cet appel à projets, et le premier bilan qu'elle en tire pour la politique du Gouvernement de soutien aux nouvelles technologies de la communication.

Texte de la réponse

L'appel à projets sur les usages de l'internet, lancé le 6 juin 2003 et clos le 31 juillet 2003, a eu un succès certain. 85 réponses ont été enregistrées, dont la répartition dans les trois thèmes est la suivante : santé, l'aide au handicap : 32 % ; accès à la connaissance, le partage et l'élaboration des savoirs scolaires et universitaires : 38 % ; services citoyens de l'internet, l'intégration dans la société des groupes de population bien identifiés : 30 %. On constate donc un nombre de réponses pratiquement identique pour chaque thème, ce qui induit que la pression des porteurs d'idée est aussi également répartie. Les projets sont portés, à quelques rares exceptions près, par un groupe de partenaires parmi lesquels on peut trouver, outre des laboratoires universitaires ou des industriels, classiquement présents dans ce genre d'appel d'offres, des collectivités locales ou des membres du secteur associatif. La clôture de l'appel d'offres a été concomitante avec la mise en place effective du nouveau département de la direction de la technologie intitulé nouvelles technologies pour la société (nomination du directeur, constitution de l'équipe...), ce qui a un peu retardé le traitement des résultats de l'appel. Les projets vont maintenant être soumis à une double expertise. Ensuite, le comité usages, présidé par une personnalité du groupement des éditeurs de services en ligne, proposera une sélection de projets à soutenir. Par ailleurs et suite au succès de ce premier appel d'offres, une réflexion est engagée pour déterminer les thèmes d'un second appel, lequel serait, suivant les recommandations du comité interministériel de la société de l'information du 10 juillet 2003, effectué en liaison avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22790

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5956

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7876